



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Hérault

Montpellier, le 26 juin 2023

Cabinet du Rectorat
Affaire suivie par Dorian Guillerey
Tél : 04 67 91 46 59
Mel : directeur.cabinet@ac-montpellier.fr

La Rectrice de la Région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Département de l'Hérault
Direction des sports
Affaire suivie par Frédéric François
Tel : 04 67 67 69 61
Mel : ffrancois@herault.fr

Le Président du Conseil Départemental de l'Hérault

A

Mesdames et Messieurs les principaux
s/c de Monsieur le directeur académique des services de
l'éducation nationale de l'Hérault

Mesdames, Messieurs les Principaux,

Aux côtés des acteurs de l'Education Nationale, le Département de l'Hérault s'engage fortement dans le soutien de la pratique physique et sportive des collégiens par la mise en œuvre d'actions spécifiques et la construction d'installations sportives de proximité.

Aussi, à travers le sport, le Département poursuit le double objectif de préserver la santé et favoriser le bien-être des jeunes tout en participant à la construction de leur citoyenneté.

A nouveau, le Département proposera aux élèves de 6^{ème} un coupon sport permettant une prise en charge de 14 euros sur le coût de la licence sportive de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) proposée par votre collège. Cette aide bénéficie, annuellement, à près de 5000 élèves de 6^{ème}.

Animé par une démarche éco-responsable, le Département met à disposition, à partir de cette année, le coupon en version numérique à destination des familles et des collèges.

Il sera désormais en libre accès sur l'ENT du Département sur le site <https://herault.mon-ent-occitanie.fr/>.

Nous ne pouvons que vous conseiller d'intégrer l'encart sur l'ENT de votre établissement, au plus près des familles. Pour pallier à une éventuelle fracture numérique auprès de certaines familles, un petit stock de coupons papier sera disponible sur demande auprès des services du Département.

Enfin, une condition nécessaire à la réussite de l'opération reste l'implication des professeurs d'Education physique, qui restent la pierre angulaire du dispositif auprès des familles, de votre collège et de l'UNSS.

En effet, en lien avec l'UNSS 34, un bilan détaillé des activités proposées par les Associations Sportives sera effectué. **L'aide financière sera octroyée exclusivement aux élèves de 6^{ème} licenciés à une association sportive UNSS et dont les coupons renvoyés à l'UNSS seront complets et exacts.**

Lors de la « journée européenne du sport scolaire », le mercredi 20 septembre 2023, nous vous invitons à organiser un temps fort pendant lequel une attention particulière pourra être apportée au dispositif coupon sport 6^{ème}.

Nous restons fermement engagés pour un égal accès à une pratique de qualité, véhiculant durablement les bienfaits et les valeurs du sport et s'inscrivant dans le parcours de vie de nos collégiens.

En vous remerciant par avance pour votre implication, nous vous prions de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs les Principaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président
du Conseil Départemental de l'Hérault,


Kléber MESQUIDA

La Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'Académie de Montpellier,
Chancelière des universités

Sophie BEJEAN

